

**SPEECH du Commissaire Špidla at the EU-Ifri Workshop on  
European Social Model  
09/03/2006**

Monsieur le Ministre,  
Mesdames, Messieurs,

J'ai visité la Chine et l'Amérique latine – partout, l'Europe est étudiée, admirée, pour avoir su bâtir un « modèle social » original qui s'efforce de combiner performance économique, justice sociale et solidarité. J'en viens même à penser que le « modèle social européen » est plus apprécié en-dehors de nos frontières qu'en Europe même !

Dans les années récentes, les interactions entre politiques européennes – marché intérieur, concurrence, commerce, coordination macro économique – et ce qui relève de la compétence des Etats membres selon les Traités, à savoir l'organisation et le financement des systèmes sociaux, sont devenues de plus en plus marquées.

On l'a vu avec la mobilité transfrontalière des patients, et on le voit avec la proposition de directive « services » : la libre circulation des personnes, qui est l'une des grandes libertés fondatrices de l'Union, et la libre circulation des services et des

marchandises, doivent se combiner en permanence avec la volonté - légitime - des Etats de définir les modalités de fonctionnement de leur système social.

Notre objectif ne peut donc être de construire une muraille autour des systèmes sociaux nationaux : ce serait naïf et voué à l'échec. Nous devons trouver les outils pour gérer efficacement l'interaction de ces différentes dimensions.

Trop longtemps, les acteurs des systèmes sociaux nationaux ont pensé que leurs décisions ne concernaient pas les autres pays. Or, rien de ce qui est national n'est étranger à l'Europe. Les échecs et les réussites de la politique sociale et de l'emploi d'un pays concernent tous les autres, car ils se diffusent immédiatement grâce aux échanges, à la mobilité des personnes et des capitaux.

Les grands défis que doivent relever les systèmes sociaux sont largement partagés par les autres – qu'il s'agisse du vieillissement, de la faible natalité, de la croissance atone. Il suffit de regarder le monde globalisé pour réaliser qu'aucun pays européen, même le plus peuplé et le plus puissant, ne peut peser seul sur la mondialisation, sur les désordres monétaires ou sur les migrations.

Le débat sur le « modèle social européen » est marqué par cette interaction permanente entre dimension européenne et

dimension nationale. Elle est un défi pour les politiques, qui ont toujours une base électorale nationale.

On l'a vu récemment : certains écartent la notion de « modèle social européen » d'un revers de la main, en soulignant la diversité des « modèles nationaux ». Cette « géopolitique » des « modèles » a un intérêt analytique évident, car elle force à mettre en évidence les traits saillants des systèmes. Mais elle a, à mon avis, trois grands défauts dans le débat qui nous intéresse :

- elle est potentiellement conflictuelle, car elle débouche vite sur une comparaison des mérites des uns et des autres.
- elle schématise aussi à l'excès : le modèle continental, réputé malade, a un excellent élève, l'Autriche – un meilleur élève, par bien des aspects, que les pays nordiques, car elle n'a pas connu la grave crise qui, il y a quinze ans, a précipité les réformes en Suède, en Finlande et au Danemark.
- enfin, elle fait peu de cas des réformes que *tous* les pays européens ont entreprises depuis vingt ans. Les nouveaux Etats membres ont connu une « révolution tranquille » ; les pays possédant une protection sociale « bismarckienne » ont introduit des éléments de plus en plus « beveridgiens », par exemple en finançant de plus en plus leur système de santé grâce à l'impôt.

On voit bien que l'Union européenne ne peut pas posséder un « modèle social » qui se substitue à ces différents systèmes. Pour une raison simple : elle ne joue pas le même rôle que les « Etats sociaux » nationaux.

Ces « Etats sociaux » s'appuient d'abord sur une forte redistribution publique de la richesse : elle représente en Europe 27 % du PIB contre seulement 15 % aux Etats-Unis. L'Union n'a pas cette « force de frappe » financière, et elle ne l'aura jamais : son budget représente environ 1 % du PIB européen, soit 100 milliards d'€ par an ; cet argent ne peut évidemment servir à financer les pensions ou les soins de santé. Il doit intervenir là où l'Europe apporte la valeur ajoutée la plus grande.

L'« Etat social » s'appuie aussi sur des institutions et des règles concernant l'organisation, le financement et la régulation de la protection sociale et du marché du travail. Personne n'envisage sérieusement de transférer ces compétences au niveau européen.

Le « modèle social européen » est donc un « objet politique » bien particulier. Il a pour moi deux significations fortes :

- d'abord, une communauté de valeurs, de droits et de principes, qui débouchent sur un ordre juridique particulier et sur des politiques menées en commun ;

- ensuite, un projet d'avenir pour les Européens : que veut-on faire en commun face aux défis du XXIème siècle ? Comment, avec quels instruments ? C'est en cela que cette question du « modèle social » touche à la nature même de la société et du « contrat social » qui nous unit.

Au cœur du « modèle social européen », il y a un objectif fondamental : concilier performance économique et solidarité. Il explique et justifie les politiques et les institutions qui ont été bâties au fil des ans. Je devrais donc parler de « modèle économique et social », car il combine objectifs sociaux, objectifs économiques et objectifs environnementaux – il forme ainsi une stratégie intégrée où la politique sociale est conçue comme un investissement dans le capital humain et donc un facteur productif.

La protection sociale est au cœur de cette approche. Tous les pays européens ont organisé un accès universel aux soins de santé. Tous ont aussi engagé des réformes de ces systèmes, afin de concilier la soutenabilité financière et l'efficacité sociale, et de promouvoir l'inclusion active.

Aujourd'hui, nous avons le choix.

Celui de réformer ensemble les systèmes sociaux nationaux, grâce à une coopération active et au soutien des politiques européennes. Car l'Europe est confrontée à des défis qu'elle ne peut ignorer.

D'abord, celui de sa capacité trop faible à créer de la croissance et de l'emploi. C'est un constat connu depuis trop longtemps : nos sociétés sont de plus en plus divisées entre ceux qui profitent de la mondialisation, ceux qui en sont exclus, et un « Tiers-état » composé de ceux, de plus en plus nombreux, qui se sentent menacés par l'impuissance des institutions sociales à créer des nouvelles sécurités.

Ensuite, l'Union connaît une plus grande diversité, suite à l'élargissement. Plus d'un quart des Européens vivent aujourd'hui avec un revenu par tête inférieur à 75 % de la moyenne de l'Union : c'est un défi considérable, car il ne peut y avoir de marché unique qui fonctionne durablement sans une solidarité qui aide le développement des régions les moins avancées.

Il y a, enfin, la nécessité de prendre en compte les grandes mutations de notre planète :

- Les changements démographiques – basse natalité persistante, nombre croissant de personnes âgées, recours inévitable et croissant à l’immigration – vont redéfinir largement le contenu et les objectifs des politiques sociales. Les systèmes de protection sociale ont une lourde responsabilité, celle de se réformer pour assurer leur soutenabilité économique et sociale – c’est-à-dire réaliser un équilibre financier qui permette de garantir, à long terme, la qualité des prestations. Certains pays l’ont réussi, en comprenant que la protection sociale n’est pas seulement le cœur du « modèle social » ; elle est aussi un facteur essentiel de sécurité et d’adaptabilité dans un monde où la souplesse devient une nécessité.

- La mondialisation, ensuite, qui se développe à un rythme inconnu depuis un siècle, et qui entraîne un mouvement rapide de restructurations ;

- Enfin, les technologies, qui déterminent largement les produits et les services qui structurent l’économie, évoluent en profondeur – pas seulement sous l’effet des technologies de l’information, mais aussi en raison de la demande croissante de soins de santé et de l’évidente nécessité de développer les nouvelles énergies de « l’après pétrole ».

La réponse à apporter à ces défis est l’enjeu central des années à venir. Elle concerne les Etats membres, car ce sont

eux qui ont la compétence première sur de nombreux domaines que j'ai mentionnés. Elle concerne aussi l'Union, car elle dispose de nombreux instruments, et une coopération active entre les Etats membres permettra d'avancer plus vite et de profiter pleinement des avantages de l'intégration économique.

Quel est ici le rôle de l'Union ? quelle doit être sa contribution concrète, aujourd'hui et demain ?

Dès la « vieille » Communauté européenne du charbon et de l'acier, il y a plus d'un demi-siècle, on a accompagné les progrès de l'intégration économique d'une dimension sociale. Il s'agissait autrefois de mettre en place le marché commun et de gérer les conséquences de l'intégration économique sur certains secteurs ou certaines professions.

L'intensité de l'intégration économique, je le rappelais tout à l'heure, apporte une nouvelle perspective :

- L'Union doit soutenir les efforts de réforme et encourager une coopération active, afin que chacun puisse profiter des bénéfices de l'intégration économique ;
- L'Union doit permettre aux Etats membres de maintenir les traits qui fondent l'identité de leur système social, de son organisation, de son financement et de sa gouvernance.

Je vois donc trois questions clés pour l'avenir du « modèle social européen ».

Nos économies et nos sociétés ont besoin de plus de flexibilité. Cette « réinvention », vers une société plus flexible, plus adaptable, doit se réaliser grâce à de nouvelles sécurités – politique d'inclusion active, investissement dans le capital humain, protection sociale de qualité et soutenable.

« *Plus de flexibilité grâce à de nouvelles sécurités* », voilà un objectif majeur pour la modernisation du « modèle social européen ». Il ne s'agit plus de protéger les emplois, mais de protéger *la capacité* des gens à occuper un emploi. Les systèmes de protection sociale contribuent de façon essentielle à créer ces sécurités nouvelles, grâce à des réformes assurant la viabilité sociale et financière des pensions ; grâce à une approche globale de la protection sociale et de l'emploi, favorisant une société d'inclusion active où chacun peut contribuer à la vie économique et sociale.

Deuxième question clé : nous devons mener ensemble réformes économiques et réformes sociales. Nous serons ainsi fidèles au principe essentiel du « modèle social européen » : combiner performance économique et solidarité. C'est l'objectif de la "stratégie européenne pour la croissance et l'emploi".

Troisième question : la qualité de la gouvernance est une clé du succès. Les partenaires sociaux doivent être impliqués et ils doivent prendre leurs responsabilités, à tous les niveaux, européen et national ; l'administration publique doit être efficace et performante ; la société civile doit participer activement, pas seulement pour faire avancer telle ou telle idée, mais aussi pour agir sur le terrain. Sans capacité de bâtir des consensus partagés sur le diagnostic et les réformes nécessaires, il est difficile de connaître un succès durable.

L'objectif n'est donc pas d'exporter dans toute l'Europe les « recettes » qui font le succès de tel ou tel pays. Pour la première fois, les Européens ont conscience des limites de l'Etat Nation et ils s'efforcent de trouver des réponses communes à des questions qui étaient considérées il y a peu comme relevant de la sphère nationale. C'est le sens de la « méthode ouverte de coordination », qui évite le « concours de beauté » et qui vise à soutenir les efforts de réforme.

L'essentiel est aujourd'hui de se donner des objectifs concrets et de définir des projets qui montrent à la fois la capacité de nos systèmes sociaux à répondre aux grands défis et la contribution de l'Union. J'en citerai trois :

- Dotons l'Europe d'un instrument original et flexible qui manifeste la solidarité européenne aux travailleurs qui

subissent la perte soudaine de leur emploi, en raison des évolutions du commerce international – c'est l'objectif du Fonds d'ajustement à la mondialisation, décidé par le Conseil européen de décembre dernier.

- Créons de grands pôles universitaires pluridisciplinaires capables d'attirer les meilleurs étudiants de la planète et de développer une recherche de pointe – c'est le sens de la proposition de la Commission de créer un "Institut européen de technologie".
- Mettons en commun nos moyens de recherche, en s'appuyant sur le programme-cadre européen, pour développer les innovations qui amélioreront la qualité de vie dans notre société vieillissante, mais aussi pour découvrir des traitements et des vaccins efficaces contre le VIH/SIDA ou les maladies neurodégénératives.

C'est par des actions concrètes et visibles que nos concitoyens pourront retrouver confiance dans l'Europe, et qu'ils accepteront à nouveau de discuter de leurs institutions communes.